

Bourse Abonnement Ecureuil

Qu'est-ce que l'Abonnement ?

- ✓ Un plan de versements programmés d'un montant fixe investis automatiquement dans un fonds choisi au préalable
- ✓ L'Abonnement est disponible dans le cadre d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO) ou d'un Plan d'Epargne en Actions (PEA)
 - ↳ La fiscalité est celle de l'enveloppe choisie selon les dispositions fiscales en vigueur
 - ↳ Cf fiches PEA et CTO
- ✓ Pour investir dans plusieurs fonds, il suffit de souscrire plusieurs Abonnements chacun adossé à un fonds différent



Des versements programmés permettent un investissement sans effort dans la durée

↳ L'investissement programmé ne garantit pas systématiquement une performance supérieure à l'investissement en une seule fois car la performance dépend des tendances des marchés financiers et/ou des orientations de gestion des fonds

Pourquoi souscrire ?

- ✓ **Se constituer progressivement un capital** par le biais de versements programmés en fonction de sa capacité d'épargne
- ✓ Selon le profil risque/rendement du fonds, et **en contrepartie d'un risque de perte en capital**, capter le **potentiel de performance** des marchés financiers
- ✓ **Limiter les effets de la fluctuation des cours** par la régularité des versements qui lisse le prix d'achat des parts de fonds
- ✓ **Plus besoin de se préoccuper d'investir au bon moment** : les versements sont investis régulièrement et automatiquement

SOUPLESSE ET FLEXIBILITE DE L'ABONNEMENT

Le client choisit l'enveloppe, la périodicité, le montant, l'échéance des versements ainsi que le support financier de son Abonnement



Le client a la possibilité de souscrire directement en ligne sur son espace Bourse

Enveloppe*	Périodicité**	Montant**	Échéance	Support***
CTO ou PEA	Mensuelle Trimestrielle Voire semestrielle ou annuelle	X € / mois Selon capacité d'investissement du client <u>Selon valeur de la part du fonds</u>	Date effective des versements périodiques	Sélection parmi la gamme de fonds proposée au sein de l'enveloppe

* Service également disponible sur un contrat d'assurance-vie dans le cadre de la mise en place de versements programmés

** Montant minimum et périodicités proposées définis par l'établissement

*** Les caractéristiques, le profil de risque/rendement, les frais relatifs au fonds sont détaillés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) que le client doit consulter avant de souscrire



Rien n'est figé !

**Le client peut modifier le montant et la périodicité de ses versements en ligne ou en agence.
Il peut également suspendre, réactiver ou clôturer son abonnement en agence.**

Ce document est destiné exclusivement aux conseillers des Caisses et des Banques du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par BPCE (EuroTitres) à partir de sources qu'elle estime fiables. BPCE (EuroTitres) se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. BPCE (EuroTitres) ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Document non contractuel achevé de rédiger le 17/01/2020 - Il convient de communiquer les frais appliqués à ce service financier en rendez-vous clientèle.

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 170 384 630 euros – RCS Paris N° 493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 – Tél. : 01 58 40 41 42 – groupeBPCE.fr

Document interne - NE PAS DIFFUSER AUX CLIENTS